

## ANNEXE III

(Les affiches sont disponibles à la page: [http://ec.europa.eu/food/fs/ah\\_pcad/ah\\_pcad\\_importposters\\_en.html](http://ec.europa.eu/food/fs/ah_pcad/ah_pcad_importposters_en.html)).



## N'introduisez pas de maladies animales infectieuses dans l'Union européenne!

Les produits d'origine animale  
peuvent véhiculer des agents pathogènes  
causant des maladies infectieuses aux animaux



L'introduction dans l'Union européenne  
de produits d'origine animale est soumise  
à des procédures et contrôles vétérinaires stricts



**Les voyageurs (\*) doivent  
présenter ces produits  
aux contrôles officiels**

(\*) Autres que les voyageurs en provenance d'Andorre, de Croatie, des îles Féroé, du Groenland, d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège, de Saint-Marin ou de Suisse, pour autant qu'ils ne soient en possession que de petites quantités destinées à leur consommation personnelle.